



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers anesthésistes

Question au Gouvernement n° 2501

Texte de la question

SITUATION DES INFIRMIERS ANESTHÉSISTES

M. le président. La parole est à Mme Martine Billard, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

Mme Martine Billard. Ma question concerne la situation des infirmiers anesthésistes diplômés d'État, les IADE. Madame la ministre de la santé et des sports, cela fait maintenant six mois que ces derniers essayent de vous rencontrer ; six mois qu'ils sont en grève reconductible et que vous les ignorez.

Leur métier est menacé d'asphyxie par la non-reconnaissance de leur formation au niveau master avec le salaire correspondant et par la diminution drastique du nombre de postes que vous orchestrez en réduisant le nombre de places ouvertes dans les écoles.

Les IADE sont pourtant un maillon essentiel de l'hôpital. Ce sont eux qui garantissent une grande partie de la sécurité des patients aux côtés des médecins anesthésistes - ces derniers soutiennent d'ailleurs leur mouvement. La défense de leur profession relève de l'intérêt général.

Les IADE vous demandent aujourd'hui la reconnaissance de leur diplôme à bac + 5, la prise en compte de la pénibilité de leur travail par la possibilité d'un départ à la retraite anticipé, ainsi qu'une revalorisation salariale à la hauteur de leurs études. En les privant de la prise en compte de la pénibilité et en leur demandant quarante-deux ans de cotisations, vous leur préparez une retraite à soixante-cinq ou soixante-sept ans sans augmentation de salaire.

Vous imaginez-vous sur une table d'opération avoir affaire à un infirmier anesthésiste de soixante-sept ans travaillant depuis toujours dans les mêmes conditions de pénibilité ? (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

Pour pouvoir suivre les formations, qui deviennent payantes - environ 50 000 euros -, ils vont devoir s'orienter vers des cliniques privées qui seules accepteront de payer un tel prix. Cela relève d'une stratégie générale de destruction du service hospitalier public au profit du secteur privé, stratégie enclenchée avec le vote de la loi "Hôpital, patients, santé et territoires". Ils sont 8 000 en France, et ils étaient 2000, vendredi, devant votre ministère pour vous le rappeler. Plutôt que de les écouter et de négocier, vous avez fait appel à la police pour les disperser, les matraquer, les interpeller ! Vous avez envoyé les CRS pour faire sortir leurs représentants syndicaux. Cette répression policière déshonore notre République. (*Exclamations sur les bancs des groupes GDR et SRC. - Protestations sur les bancs du groupe UMP.*)

Madame la ministre, allez-vous enfin les recevoir et négocier ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SRC.*)

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé et des sports*. Madame Martine Billard, depuis six mois, nous travaillons avec les infirmiers anesthésistes sur tous les sujets qui les préoccupent. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Ils veulent tout d'abord garder la compétence exclusive de leur métier. J'ai bien indiqué qu'en aucun cas le système de la validation des acquis de l'expérience ne pourrait s'appliquer au diplôme d'infirmier anesthésiste ; je l'ai confirmé dans un courrier en date du 4 juillet 2010.

Ensuite, ils demandent la reconnaissance de leur diplôme au niveau master. Avec Mme Valérie Pécresse ("*Ah ! sur les bancs des groupes GDR et SRC*"), nous travaillons de façon continue sur ce sujet, car il s'agit de

l'attribution d'un diplôme universitaire, qui relève donc de la compétence de la ministre de l'enseignement supérieur. J'ai pris des engagements précis, Valérie Pécresse également, ils seront tenus, et ce diplôme sera mastérisé...

M. Maxime Gremetz. Martyrisé, plutôt !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé*. ...avant la fin de l'année 2010.

Enfin les revalorisations salariales prévues sont également extrêmement importantes : 2 900 euros par an pour un infirmier anesthésiste en début de carrière et 2 100 euros en fin de carrière. Il est vrai que, parce que nous avons augmenté de façon très substantielle les rémunérations des infirmiers généralistes,...

M. Maxime Gremetz. Ce n'est pas vrai !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé*. ...les infirmiers anesthésistes ont eu le sentiment d'un écrasement des leurs. Demain, il y aura donc une nouvelle réunion de travail au ministère pour étudier le montant d'une prime qui permettra de desserrer l'échelon sommital des infirmiers anesthésistes.

En ce qui concerne la retraite, les infirmiers qui relèveront de l'ancien système verront passer leur âge de départ à la retraite de cinquante-cinq ans à cinquante-sept ans - et pas à soixante-sept ; ceux qui passeront en " catégorie active " conserveront le bénéfice de la retraite à soixante ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Martine Billard](#)

Circonscription : Paris (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2501

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 octobre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 octobre 2010